



Acte n° 2023C194

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 31

Pouvoirs : 6

Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/10/2023

Le 19 Octobre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à l'Espace Raymond SANLOUP, 230 route de la Dombes à Savigneux (01480).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Ingrid BESSON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX (Pouvoir à Bernard REY), Emilie BERTHOLON (Pouvoir à David POMMIER), Fabien BIHLER, Mickaël BOUCHARD, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE, Nicole DUGELAY (Pouvoir à Jacques CORMORECHE), Christine FORNES (Pouvoir à Pierre ROSET), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Catherine VIGNON (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN).

Secrétaire de séance : Elise DIENNET.

OBJET: ENVIRONNEMENT - Projet d'amplification de la zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon – Avis de la CCDSV dans le cadre de la consultation publique et des personnes associées

M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'Environnement, du PCAET et des Travaux, expose au conseil que la Métropole de Lyon consulte une nouvelle fois les personnes publiques associées, dont la CCDSV, sur son projet d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE).

Après une concertation préalable engagée du 8 décembre 2020 au 12 juillet 2022, ce projet a été présenté aux habitants des 59 communes de la Métropole et aux personnes publiques associées dans le cadre d'une procédure de concertation réglementaire. Le 30 novembre 2022, cette concertation a été étendue aux territoires voisins. La CCDSV a émis un avis en Conseil communautaire le 2 février 2023.

Dans cet avis, la CCDSV a demandé :

- Que le renforcement de la ZFE n'entrave pas la CCDSV dans l'atteinte de ses obligations réglementaires sur la qualité de l'air.

- Que la Métropole participe au suivi de l'évolution du polluant NO2 sur le territoire de la CCDSV et prenne les mesures nécessaires au cas où la concentration et la baisse d'émissions ne rentreraient pas dans les normes réglementaires.
- Qu'une solution ou des aides soient proposées pour le renouvellement des détenteurs des véhicules Crit'Air 5, au-delà du 31/12/2023.
- Que les TPE/PME de la CCDSV bénéficient aussi des aides (comme les entreprises de la Métropole) si elles réalisent au moins 20% de leur chiffre d'affaires dans la ZFE, que la base de calcul du chiffre d'affaires pris en compte soit précisée et simple, et que cette démarche soit facilitée pour les entreprises.
- Que les entreprises présentes sur le territoire de la CCDSV puissent bénéficier de toutes les aides possibles pour le changement de leurs véhicules.
- Qu'elle propose une offre de stationnement acceptable sur et aux abords des gares d'échange, y compris pour les vélos.
- Comment la Métropole pense compenser ou atténuer les effets de la « concurrence » entre les 2 plateformes de covoiturage ? En effet, la Métropole poursuit le développement de sa plateforme « En covoit Grand Lyon », différente de celle de la Région (Mov'ici) sur laquelle la CCDSV communique par soucis d'unicité. Si les offres de covoiturage sont dispersées sur plusieurs plateformes, il y a moins de chance pour que les covoitureurs potentiels d'être mis en contact.
- Que l'agence des mobilités de la Métropole intervienne sur le territoire de la CCDSV afin que le grand public soit sensibilisé sur le sujet ou afin de planifier leurs déplacements.
- Qu'elle participe à la connexion de la ligne 3 de son réseau vélo (horizon 2026) à la fois depuis Quincieux vers Trévoux (pour rejoindre la gare de Saint-Germain-au-Mont-D'or) et ensuite depuis Genay vers Massieux, le long de la RD933.

La Métropole de Lyon a bien reçu l'avis de la CCDSV et quatre grandes conclusions se dégagent de l'ensemble des avis et des contributions émis dans ce cadre :

- Une attente de simplification du projet, pour concilier au mieux recherche de la juste contrainte et lisibilité du dispositif.
- Un périmètre étendu jugé déséquilibré et moins desservi à court terme par les solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle.
- Une attente de renforcement de l'accompagnement financier des propriétaires de véhicules impactés.
- Une attente d'évaluation associant les parties prenantes, permettant de piloter au fil de l'eau à l'un de ses impacts socioéconomiques et environnementaux.

Ce bilan et ces enseignements ont été approuvés par délibération du conseil métropolitain du 26 juin 2023 qui a décidé également, d'une part d'adopter le renforcement du dispositif d'aides qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023 et, d'autre part de poursuivre le processus d'amplification du dispositif de ZFE sur la base d'un nouveau projet, objet de la présente consultation.

Parmi les évolutions du projet, voici les grandes lignes nouvelles :

- L'instauration d'un périmètre de projet unique (au lieu de 2 auparavant) qui inclut les voies rapides, M6 et M7.
- Le rééchelonnement pour la circulation des véhicules légers Crit'air 2, en passant à une restriction en 2028 (au lieu de 2026).
- Les aides sont toujours éligibles pour les habitants/salariés de la métropole et augmentés en moyenne de 1 000 €.

Pour rappel, la Métropole :

- Ne peut accorder d'aides aux particuliers résidant en dehors de son périmètre institutionnel.
- Prévoit un recul du trafic routier sur les territoires voisins d'environ 5 à 10% sur les réseaux primaires et secondaires.

Après analyse, il est proposé que la CCDSV émette un nouvel avis en demandant à la Métropole :

- Qu'elle participe au suivi de l'évolution du polluant NO2 sur le territoire de la CCDSV et prenne les mesures nécessaires au cas où la concentration et la baisse d'émissions ne rentreraient pas dans les normes réglementaires.
- Qu'une solution ou des aides soient proposées pour le renouvellement des détenteurs des véhicules Crit'Air 5, au-delà du 31/12/2023.
- Qu'elle propose une offre de stationnement acceptable sur et aux abords des gares d'échange, y compris pour les vélos.
- Comment la Métropole pense compenser ou atténuer les effets de la « concurrence » entre les 2 plateformes de covoiturage ? En effet, la Métropole poursuit le développement de sa plateforme « En covoit Grand Lyon », différente de celle de la Région (Mov'ici) sur laquelle la CCDSV communique par soucis d'unicité. Si les offres de covoiturage sont dispersées sur plusieurs plateformes, il y a moins de chance pour que les covoitureurs potentiels d'être mis en contact.
- Que l'agence des mobilités de la Métropole intervienne sur le territoire de la CCDSV afin que le grand public soit sensibilisé sur le sujet ou afin de planifier leurs déplacements.
- Qu'elle participe à la connexion de la ligne 3 de son réseau vélo (horizon 2026) à la fois depuis Quincieux vers Trévoux (pour rejoindre la gare de Saint-Germain-au-Mont-D'or) et ensuite depuis Genay vers Massieux, le long de la RD933.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/10/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE DIRE** que la CCDSV a bien été informée et consultée du projet d'amplification de la ZFE de la Métropole de Lyon ;
- ✓ **DE DEMANDER** à la Métropole de Lyon de prendre en compte les remarques listées ci-dessus ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'aide de la Métropole pour communiquer auprès des habitants et des entreprises de la CCDSV ;
- ✓ **DE CHARGER** le président ou son représentant de transmettre cet avis à la Métropole.

A Savigneux, le 19/10/2023

La Secrétaire de Séance,
Elise DIENNET



Affichage électronique le : 25/10/2023

Le Président,
Marc PECHOUX

